

CODE DE VIE

ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

« *SEMER POUR RÉCOLTER* »



ZENON PARK, SASKATCHEWAN



produit par
le comité *code de vie*
de l'École Notre-Dame-des-Vertus

**Le masculin a été utilisé pour éviter la répétition.

MISSION

Offrir une éducation française de la prématernelle à la 12^e année selon les programmes d'étude du ministère de l'apprentissage de la Saskatchewan aux enfants de parents francophones et/ou ayants droits.

VISION

L'École Notre-Dame-des-Vertus vise à former des élèves dans la langue française, à développer la culture fransaskoise et à leur enseigner la foi et les valeurs chrétiennes et catholiques de la communauté francophone afin de former des personnes ouvertes sur le monde extérieur et engagées dans le développement de la communauté et de leur pays. L'École Notre-Dame-des-Vertus se veut une école qui vise l'excellence et dans laquelle règnent le dialogue, la concertation et la communication franche et ouverte afin d'établir et de maintenir un climat de confiance entre tous les partenaires.

MESSAGE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

Nous sommes fiers de vous présenter le code de vie. Nous espérons qu'il sera pour vous une source d'inspiration et d'appui qui permettra à chaque intervenant de la communauté scolaire de vivre son plein potentiel. Ce code valorise notre langue, notre culture et notre foi. Nous aspirons à développer chez l'élève son plein potentiel dans un environnement chrétien. Nous encourageons les parents à s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants en travaillant avec eux afin d'assurer le succès dans leur cheminement. Nous espérons qu'ensemble chacun réalisera son plein potentiel.

Ce texte a été inspiré du *code de vie* du Conseil des écoles fransaskoises, du *code de vie* des autres écoles du Conseil des écoles fransaskoises et des documents de travail des parents de l'École Notre-Dame-des-Vertus. Il a été produit et complété par le comité *code de vie* de l'École Notre-Dame-des-Vertus. Enfin, il a été révisé par l'ensemble des intervenants. Je remercie sincèrement tous les participants qui ont contribué à l'élaboration de ce projet à l'École Notre-Dame-des-Vertus.

TABLE DES MATIÈRES

A. Introduction	page 5
B. Code de vie	page 5
a. Définition	
b. Principes directeurs	
C. But	page 6
D. Les valeurs de l'École Notre-Dame-des-Vertus	page 6
a. Le respect	
b. L'excellence académique	
c. L'identification à la langue et à la culture	
d. L'identification à la foi chrétienne et catholique	
E. Attentes de l'École Notre-Dame-des-Vertus à l'égard de tous les intervenants de la communauté scolaire	page 7
F. Responsabilités	page 8
a. Intervenants	
b. Personnel	
c. Parents	
d. Élèves	
G. Informations pertinentes	page 11
H. Développement du Code de vie	page 12
I. Conclusion	page 14
J. Lexique	page 15

A INTRODUCTION

L'École Notre-Dame-des-Vertus croit que l'éducation des élèves est le résultat d'un partenariat entre l'école, le foyer et la communauté. Le personnel scolaire, les parents et les élèves ont la responsabilité collective et partagée de créer un environnement scolaire et un climat éducatif facilitant la réalisation de la mission de l'École Notre-Dame-des-Vertus. Cet environnement scolaire devra assurer la sécurité intégrale et le développement intégral de chaque élève. Pour assurer la création et le maintien d'un tel environnement scolaire, l'école a mis en place le *Code de vie* qui résume les attentes et les responsabilités de tous les partenaires, pour but d'aider tous les intervenants à répondre aux besoins des élèves.

B CODE DE VIE

a. Définition

Le *Code de vie* précise les valeurs de la vision et de la mission de l'École Notre-Dame-des-Vertus. Pour réaliser ceci, l'école encourage un partenariat entre foyer, école et communauté de façon digne et respectueuse.

b. Principes directeurs

Le *Code de vie* vise à aider tous les intervenants à répondre aux besoins des élèves. Voici les principes directeurs qui encadrent le processus de développement du *Code de vie*.

- ✚ L'élève est au centre des décisions.
- ✚ Le *Code de vie* est formulé de façon positive.
- ✚ Le *Code de vie* respecte la vision et la mission ainsi que les valeurs de l'École Notre-Dame-des-Vertus.
- ✚ Le *Code de vie* est élaboré de façon précise, claire et compréhensible.
- ✚ Le *Code de vie* recommande le bien-être de tous les intervenants.

C BUT

Le *Code de vie* a pour but de définir les relations interpersonnelles qui assurent la sécurité et l'épanouissement de tous.

L'École Notre-Dame-des-Vertus s'engage à :

- + aider les intervenants (les parents, le personnel scolaire et les élèves) à valoriser une éthique de travail et à développer des habiletés personnelles et sociales chez l'élève,
- + aider les intervenants dans leur responsabilité d'appliquer ces habiletés,
- + effectuer des interventions qui favorisent le développement de ces habiletés,
- + aider les intervenants dans leur poursuite des objectifs d'identité, de langue et de culture (OILC),
- + aider les intervenants dans la mission d'enseigner les valeurs chrétiennes et catholiques dans un climat de liberté.

D VALEURS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

Voici les valeurs adoptées par l'École Notre-Dame-des-Vertus concernant :

a. le respect :

- + la confiance en soi et aux autres,
- + le respect et la tolérance envers les individus et les collectivités :
- + l'engagement à la famille et à la communauté,
- + l'honnêteté et l'intégrité,
- + la création d'un climat d'acceptation, de valorisation et de confiance propice à chaque élève,
- + l'ouverture aux autres et sur le monde,
- + l'entretien de propos encourageants et respectueux qui permettent d'aller chercher le meilleur de chaque personne ;

b. l'excellence académique :

- + l'encouragement à la réussite scolaire de tous,
- + l'entraide et la coopération de tous,
- + l'apprentissage autonome,
- + le goût du « leadership »,
- + le travail et l'effort personnel ;

c. l'identification à la langue et à la culture :

- + la promotion de l'identité à la langue française et à la culture fransaskoise,
- + la fierté e la langue et de la culture fransaskoise ;

d. l'identification à la foi chrétienne et catholique :

- + assurer une formation spirituelle et morale,
- + encourager le développement de la foi chez l'enfant,
- + semer l'amour, le partage, la patience et le pardon.

**E ATTENTES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-VERTUS
À L'ÉGARD DE TOUS LES INTERVENANTS DE LA
COMMUNAUTÉ SCOLAIRE**

Voici les attentes de l'École-Notre-Dame-des-Vertus :

- + Que le respect règne au sein de la communauté scolaire.
- + Que le français soit la langue d'usage et de communication écrite et parlée.
- + Que la culture fransaskoise soit valorisée.
- + Que l'on favorise le développement de la foi et des valeurs chrétienne et catholiques.
- + Que l'on favorise le développement et l'affirmation de l'identité et de la fierté fransaskoise.
- + Que règne le respect de la raison d'être de notre école et des valeurs qui y sont véhiculées.
- + Que l'on favorise un climat de respect et de liberté face aux croyances et aux valeurs différentes en accord avec les valeurs du *code de vie*.
- + Que l'on tienne en considération l'expression d'opinion.
- + Que l'ensemble des intervenants favorise l'intégration de la vie scolaire.
- + Que les intervenants de la communauté scolaire soient des modèles positifs.

- ✚ Que le partenariat et la coopération soient véhiculés et présents dans la communauté scolaire.
- ✚ Que l'on favorise le plein développement de l'élève et son excellence académique.
- ✚ Que l'application du *code de vie* se fasse également durant les activités parascolaires.
- ✚ Que les rôles et les responsabilités de chacun soient compris et respectés.

F RESPONSABILITÉS

a. Responsabilités de tous les intervenants (Parents, personnel et élèves)

- ✚ Suivre toutes les normes de politesse et de bonne étiquette.
- ✚ Valoriser la culture à l'aide d'activités en français.
- ✚ Participer, dans la mesure du possible, aux activités organisées par l'école tout en offrant un apport positif et notre soutien.
- ✚ Fournir des modèles de comportement favorisant un climat positif à l'école.
- ✚ Respecter la raison d'être de l'école et les valeurs qui y sont véhiculées.
- ✚ Favoriser le partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.
- ✚ Être solidaire avec l'école.
- ✚ Conserver un engagement positif.

b. Responsabilités du personnel

- ✚ Être un modèle positif en tout temps.
- ✚ Comprendre et respecter les rôles et les responsabilités de chacun.
- ✚ Maintenir, dans l'école, un climat favorisant l'apprentissage, la discipline, le respect et l'épanouissement de tous les élèves.
- ✚ Développer la compétence des élèves dans les deux langues officielles du Canada.
- ✚ Fournir un climat qui permet à l'enfant d'avoir une bonne estime de lui-même.
- ✚ Favoriser le développement intégral de l'enfant.

- ✚ Fournir les compétences nécessaires à l'élève pour fonctionner dans un monde changeant.
- ✚ Encourager l'élève à avoir une attitude positive envers les sports et les activités de l'école.
- ✚ S'assurer que l'école soit un endroit agréable et sécuritaire.
- ✚ Encourager l'élève à avoir une attitude saine et équilibrée envers le travail les sports et les loisirs.
- ✚ Parler en français et valoriser la culture lors des activités scolaires et parascolaires.
- ✚ Être à l'écoute afin de reconnaître si un élève a des difficultés personnelles.
- ✚ Communiquer en français aux élèves, au personnel et aux visiteurs.
- ✚ Favoriser l'harmonie à l'école en étant enthousiaste et amical.
- ✚ Entretenir des relations dignes et respectueuses avec chaque membre du personnel tout en respectant leur espace privé.
- ✚ Être solidaire avec les décisions de l'école.
- ✚ Accueillir et aider les nouveaux membres du personnel.
- ✚ Écouter et respecter les opinions des autres.
- ✚ Exprimer mon opinion pacifiquement en respectant les autres et les valeurs du *code de vie*.

c. Responsabilités des parents

- ✚ S'assurer que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école, qu'ils soient ponctuels et qu'ils accomplissent les tâches assignées.
- ✚ S'assurer que leurs enfants aient le matériel scolaire nécessaire à leur apprentissage tout au cours de l'année.
- ✚ Rester en communication avec l'enseignant.
- ✚ Assurer un environnement propice à l'apprentissage.
- ✚ Travailler étroitement avec l'école pour régler tout problème de comportement, problème académique ou problème d'intimidation.
- ✚ Dédommager l'école pour tout matériel scolaire perdu, détérioré ou brisé.

d. Responsabilités de l'élève

À l'école Notre-Dame-des-Vertus :

✚ J'ai le droit d'apprendre.

C'est ma responsabilité :

- D'être ponctuel et prêt en apportant le matériel requis.
- D'accomplir les tâches assignées.
- De soigner mon travail et mon apparence.
- D'être responsable de m'informer des tâches à accomplir si je dois m'absenter.
- D'être responsable de mon comportement et d'en accepter les conséquences.

✚ J'ai le droit à l'apprentissage en français.

C'est ma responsabilité :

- De communiquer en français aux élèves, au personnel et aux visiteurs.
- De communiquer en français pendant les heures d'école et les activités scolaires et parascolaires.

✚ J'ai le droit de me sentir en sécurité.

C'est ma responsabilité :

- D'éviter tout comportement de harcèlement et d'intimidation à l'école.
- De respecter les biens de l'école et les effets personnels des autres.
- De résoudre les conflits et les problèmes interpersonnels au moyen du dialogue ou en ayant recours à l'aide du personnel de l'école.

✚ J'ai le droit à mon espace privé et personnel

C'est ma responsabilité :

- D'être responsable de mon comportement et d'en accepter les conséquences.
- De manifester du respect à l'égard des autres, de l'école et de la communauté.
- De respecter l'espace personnel des autres.

- D'être respectueux envers les autres pendant les cours, les activités académiques et les activités sportives.
- D'éviter d'importuner les autres.

 **J'ai le droit de m'exprimer et d'être écouté.**

C'est ma responsabilité :

- D'écouter et de respecter l'opinion des autres.
- D'exprimer mon opinion pacifiquement en respectant les autres et les valeurs du *code de vie*.

G INFORMATIONS PERTINENTES

Accident

En cas d'accident et/ou qu'un élève se blesse, l'école communiquera immédiatement avec les parents ou les gardiens. Si la blessure est jugée de nature grave, l'école n'hésitera pas à envoyer l'élève à l'hôpital soit par automobile ou par ambulance, même si les parents n'ont pas pu être rejoints.

Urgence

L'école a entre les mains un guide de procédure en cas d'urgence qui a été préparée par le Conseil des écoles fransaskoises et l'École Notre-Dame-des-Vertus. Toute urgence sera traitée selon ce guide.

Tempête et froid excessif

Si une tempête survient ou qu'il fait un froid excessif, ce sont les chauffeurs d'autobus, en consultation avec la direction de l'école, qui décideront d'annuler leur route ou pas. Les critères sont déjà établis, et ce sont les chauffeurs d'autobus qui doivent contacter toutes les familles sur leur route. Ces chauffeurs ont aussi un téléphone cellulaire à leur disposition en cas d'urgence.

Toutefois, l'école sera ouverte pour accueillir tous les élèves qui pourront s'y rendre. La décision revient aux parents de conduire les enfants ou pas à l'école. Si la température le permet, les élèves seront conduits à la maison, en autobus, à la fin des classes.

Si, en cas de tempête, les autobus doivent quitter l'école avant la fin de la journée, l'école avertira chaque famille. Si les parents ne peuvent pas être rejoints, les élèves seront envoyés chez les personnes nommées dans le formulaire d'inscription.

Veillez noter que ce même processus sera suivi dans d'autres cas d'urgence, tels que manque d'électricité, d'eau ou chauffage.

Ordinateurs

L'utilisation de l'Internet sera permise à des fins pédagogiques à partir de sites autorisés par l'enseignant.

Tenue vestimentaire

L'habillement de tous doit être modeste et convenable.

Absences

Toutes absences doivent être motivé auprès de la direction. Tout cas de maladie doit être signalé auprès du secrétariat.

H APPLICATION DU CODE DE VIE

a. L'enseignement du *code de vie* scolaire

- ✚ Le personnel de l'école en partenariat avec les intervenants doit s'assurer de l'enseignement, de l'application et de la clarté des attentes du code de vie scolaire :
 - i. en discutant avec les intervenants des comportements acceptables et non acceptables ;
 - ii. en clarifiant avec les intervenants leur compréhension de l'identification des comportements ;
 - iii. en s'assurant de la cohérence dans l'enseignement du code de vie scolaire dans l'école, le foyer et la communauté.

b. Le renforcement du *code de vie scolaire*

- ✚ L'ensemble de la communauté scolaire est responsable du renforcement du code de vie scolaire et par conséquent elle doit être sensibilisée aux attentes exprimées dans le code de vie scolaire. Les étapes suivantes faciliteront cette responsabilité :
 - i. publier le code de vie scolaire et le rendre accessible à tous les intervenants ;
 - ii. utiliser le code de vie scolaire comme règle dans les relations à l'école ;
 - iii. réviser et mettre à jour le code de vie scolaire sur une base régulière.

c. L'application du *code de vie scolaire*

- ✚ Les intervenants de la communauté scolaire doivent assurer le respect du code de vie scolaire. Les étapes suivantes permettront l'application du code de vie scolaire ;
 - i. vérifier la compréhension du code de vie scolaire ;
 - ii. reconnaître les efforts des intervenants qui respectent et suivent le code de vie scolaire ;
 - iii. prévoir une démarche d'intervention pédagogique et éducative.

d. L'intervention pédagogique et éducative

- ✚ L'intervention pédagogique et éducative relié aux conséquences, devrait inclure un processus de résolution de conflits :
 - i. Discussion pour arriver à cerner le problème.
 - ii. Résolution de problème.
 - iii. Plan d'action.
 - iv. Solutions possible :
 1. Discussion,
 2. Mesures adaptées,
 3. Réprimande,
 4. Retrait de la classe,
 5. Perte de privilèges,
 6. Suspension,
 7. Expulsion,
 8. Services spécialisés de la communauté.

Le (#7) et le (#8) sont utilisés seulement dans des cas extrêmes et en accord avec le Conseil des écoles fransaskoises.

e. Révision

Quand une direction suspendra un élève, celle-ci suivra les règlements établis par le ***Conseil des écoles fransaskoises et la loi scolaire***.

Un élève peut être suspendu pour des comportements tels que :

- + Intimidation, harcèlement délibéré et/ou répétitif
- + Comportement qui pourrait compromettre la sécurité des élèves ainsi que le personnel de l'école
- + Possession d'alcool ou de drogue
- + Vol ou dommage à la propriété de l'école ou tout autre propriété appartenant aux élèves ainsi qu'au personnel de l'école
- + Opposition délibérée à l'autorité ou aux valeurs de l'école

I CONCLUSION

Le *code de vie* de l'École Notre-Dame-des-Vertus est un guide mis en place pour le personnel, les parents et les élèves de l'école ainsi que tout autre intervenant pour le but d'atteindre les objectifs de la mission et de la vision de l'école.

J **LEXIQUE** (*s'applique à ce document et au code de vie du CEF*)

Attentes

Le résultat souhaité, ce que l'on cherche à atteindre. Des objectifs à court terme et à long terme que l'on cherche à atteindre.

Auto-discipline

Interaction positive dans la société ; ensemble de règles de conduite établies pour assurer la sécurité et l'épanouissement des intervenants de la communauté scolaire.

Cohérence

Lien étroit entre les attentes et l'application du *code de vie*.

Communauté scolaire

L'ensemble des partenaires associés à la vie scolaire - On entend par communauté : communauté locale, provinciale, nationale et internationale.

Conséquences

Une suite logique entraînée par un fait qui en est la cause.

Culture

Ensemble des manières de voir, sentir, percevoir, penser, s'exprimer et réagir ; ce sont des modes de vie, des croyances, des connaissances, des réalisations, des habitudes et coutumes, des institutions, des normes, des valeurs, des mœurs, des loisirs et des aspirations qui distinguent les membres d'une collectivité et qui cimentent son unité à une époque donnée.

Discipline

Ensemble de règles de conduite établies pour assurer la sécurité et l'épanouissement des intervenants de la communauté scolaire.

Habilités sociales

Capacité d'établir des rapports harmonieux avec les autres, selon les traditions et coutumes du milieu.

Intervenants

Les parents, personnel scolaire, élèves, membres de la communauté scolaire.

OILC

Les objectifs d'identité, de langue et de culture tels que définis dans les programmes d'études fransaskois.

Partenariat

L'école, le foyer et la communauté.

Principes directeurs

Ensemble d'énoncés qui servent à guider et à encadrer le processus du développement d'un code de vie.

Relations interpersonnelles

Rapports qui favorisent le bien-être des gens qui nous entourent.

Respect de soi

Estime de soi. Valeur que je m'accorde et qui se reflète à travers mon comportement, mes attitudes et mes choix. Synonymes : dignités, fierté.

Respect des biens d'autrui

Respect des biens des autres et des biens de son entourage.

Responsabiliser

Être en mesure de répondre à ses actes.

Spiritualité

Développement de l'esprit et de la conscience. Cheminement personnel qui vise à donner à toute personne un sens à la vie et une capacité de prendre des décisions (discernement).

Valeurs chrétiennes

Les qualités morales, intellectuelles et professionnelles selon la foi chrétienne.

Foi chrétienne et catholique

Foi selon le *Credo*